



L'association "APEROVronnaz" a pour mission de défendre les intérêts des propriétaires de résidences secondaires de Leytron et Ovronnaz et de les conseiller lors des démarches d'opposition ou de recours contre la Taxe sur les Résidences secondaires qui sera instaurée dès 2015 par la Commune de Leytron.

L'association dispose d'un site internet www.ovronnaz-aperoch.ch destiné à l'information de ses membres et de tous les propriétaires de résidences secondaires de la station.

Les propriétaires de résidences secondaires d'Ovronnaz et Leytron qui souhaitent rejoindre l'association sont cordialement conviés à l'Assemblée Générale Constitutive qui se tiendra le

23 août 2014 à 17h00 aux Bains d'Ovronnaz, Salle du Bisse.

Si vous souhaitez participer à l'assemblée constitutive, prière de vous inscrire avant le 15 août au moyen du bulletin qui se trouve au verso ou par e-mail à ch@arly.ch en joignant le bulletin d'adhésion qui est disponible en téléchargement sur le site.

L'Association est également ouverte aux propriétaires de résidences secondaires domiciliés dans la commune de Leytron.

APEROVronnaz.

**APEROVronnaz
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES EXTERIEURS DE RESIDENCES SECONDAIRES
D'OVRONNAZ**

DEMANDE D'ADHESION

Le/les soussigné(s) demande(nt) son/ leur adhésion à l'Association APEROVronnaz.

Nom		
Prénom		
Domicile		
NPA Lieu		
Pays		
Adresse e-mail		
Téléphone		
Résidence second.		
Nom de l'immeuble		
No		
Adresse à Ovronnaz		
Tél. à Ovronnaz		
SIGNATURE(S)		

J'assisterai / Nous assisterons à l'assemblée constitutive du 23 août 2014	Nombre de personne(s) :	
---	--------------------------------	--

Il(s) elle(s) déclare(nt) être propriétaire(s) d'une résidence secondaire à Ovronnaz et avoir pris connaissance de toutes les informations disponibles sur le site www.ovronnaz-aperoch.ch, en particulier le projet des statuts où sont énumérés les buts de l'association. Il(s) elle(s) s'engage(nt) à verser le moment venu le montant des cotisations qui sera déterminé lors de l'Assemblée générale constitutive, mais qui pour l'année 2014 ne devrait pas dépasser un montant situé dans une fourchette de CHF 20.- à CHF 50.- par résidence secondaire.

La liste des membres n'est pas publique et APEROVronnaz s'engage à tenir strictement confidentiels les renseignements communiqués ci-dessus

Merci de remplir cette demande et de l'adresser avant le 15 août à :
Charly Teuscher, 2 Quai Maria-Belgia, 1800 Vevey
ou directement par e-mail à ch@arly.ch

Ce formulaire est disponible en téléchargement sur le site www.ovronnaz-aperoch.ch